



Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.09.2017

Version: 2

Révision: 13.09.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Skyvell Gel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Neutralisateurs d'odeur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

APPLIED CHEMICALS International AG
Neubadstrasse 7
CH - 4015 Basel

Tel: +41 (61) 28282-80

Fax: +41 (61) 28282-89

Service chargé des renseignements:

International Business Support
datasheet@acat.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
24-h-Notfallnummer 145
International +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Indications complémentaires:

Contient d-limonène. Peut produire une réaction allergique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange d'huiles essentielles

Composants dangereux: néant

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Précaution laver à l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et puis boire beaucoup d'eau.

(suite page 2)

CH-FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 13.09.2017

Version: 2

Révision: 13.09.2017

Nom du produit: Skyvell Gel

(suite de la page 1)

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.. **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie. **5.1 Moyens d'extinction**. **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre, mousse. **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit constitue, avec l'eau, une couche glissante.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

. **5.3 Conseils aux pompiers**. **Équipement spécial de sécurité:**

Comme pour tous les feux concernant des produits chimiques: combinaison de protection contre les produits chimiques, gants adaptés, bottes et appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle. **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.. **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.. **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

On rince de petits restes avec beaucoup de l'eau.

. **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage. **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

. **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.. **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**. **Stockage:**. **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

La congélation affectera la condition physique et peut endommager le produit.

. **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.. **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.. **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**. **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

. **8.1 Paramètres de contrôle**. **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

. **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.. **8.2 Contrôles de l'exposition**. **Équipement de protection individuel:**. **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Lors de l'utilisation ne pas manger, boire ou fumer.

(suite page 3)

— CH-FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.09.2017

Version: 2

Révision: 13.09.2017

Nom du produit: Skyvell Gel

(suite de la page 2)

- . **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- . **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- . **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- . **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- . **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- . **Protection du corps:** Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
. Indications générales	
. Aspect:	
Forme:	Visqueuse
Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Aromatique
. valeur du pH:	5 - 7
. Changement d'état	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable.	
. Point d'éclair	Ininflammable
. Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
. Densité:	Non déterminée.
. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	
insolubles, peuvent absorber de l'eau	
. 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité**
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions / indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Stable dans les conditions normales.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **10.4 Conditions à éviter** Éviter le gel.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Oxydants forts
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun produit de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
5989-27-5 d-limonène		
Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

- . **Effet primaire d'irritation:**
- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 4)

— CH-FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.09.2017

Version: 2

Révision: 13.09.2017

Nom du produit: Skyvell Gel

(suite de la page 3)

- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Indications toxicologiques complémentaires:**
Non toxique. De grandes quantités peuvent provoquer une irritation du tube digestif.
- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. 12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique:

5989-27-5 d-limonène

EC50/48h (statique)	0,36 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	150 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
LC50/96h	720 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)

- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- . **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

. Catalogue européen des déchets

07 07 99	déchets non spécifiés ailleurs
----------	--------------------------------

. Emballages non nettoyés:

. Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 Numéro ONU

. ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
------------------------	-------

. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

. ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
------------------------	-------

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR, ADN, IMDG, IATA	
. Classe	néant

(suite page 5)

CH-FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.09.2017

Version: 2

Révision: 13.09.2017

Nom du produit: Skyvell Gel

(suite de la page 4)

. 14.4 Groupe d'emballage	
. ADR, IMDG, IATA	néant
. 14.5 Dangers pour l'environnement:	
. Marine Polluant:	Non
. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
. Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
. "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- . Directive 2012/18/UE
- . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- . Prescriptions nationales:
- . Classe de pollution des eaux: classe B (Classification propre)
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CH-FR